

**CAHIER DES CHARGES**  
*MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE*  
**REMPLACEMENT DE MENUISERIES ET/OU DE VITRAGES DANS L'ECOLE MARC BOURHIS,  
L'ECOLE DIWAN ET AU STERENN**  
**ANNEE 2015**

Etabli en application du code des marchés publics  
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004  
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

**ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE**

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.  
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

**ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

**ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE**

L'objet du marché est de faire remplacer des menuiseries et/ou des vitrages dans l'école Marc Bourhis, l'école Diwan et au Sterenn de Trégunc. Le descriptif des travaux est le suivant :

**Ecole Marc Bourhis (CLISS) : Remplacements de 3 menuiseries comprenant**

- la dépose de l'ensemble et le traitement des déchets,
- la dépose du garde-corps intérieur,
- la fourniture et la pose de 3 ensembles comprenant un châssis avec deux vantaux ouvrant à la française dont un oscillo-battant sur allège fixe vitré (vitrage double feuilleté).

Les travaux devront dans tous les cas être terminés le 30 novembre 2015. Idéalement les travaux sont à effectuer lors des vacances de la Toussaint (semaine 43 & 44) ou les mercredis après-midi de chaque semaine.

**Diwan** : Remplacement de menuiseries ou des vitrages comprenant

- dépose de 3 portes et traitements des déchets (les paumelles seront démontées et transmises aux services techniques de la ville de Trégunc),
- fourniture et pose de 3 portes deux vantaux tiercés à l'ouverture vers l'extérieur ; fermeture par serrure trois points ; cylindre à profil européen à bouton moleté intérieur ; crémone pompier sur semi-fixe ; ferme porte aérien sur ouvrant de service,
- dépose et remplacement de 17 vitrages fixes isolants (y compris la dépose et pose des stores à rouleaux existants),
- dépose et remplacement de 19 vitrages ouvrants isolants (y compris la dépose et pose des stores à rouleaux existants).

Les travaux devront dans tous les cas être terminés le 30 novembre 2015. Idéalement les travaux sont à effectuer lors des vacances de la Toussaint (semaine 43 & 44) ou les mercredis après-midi de chaque semaine.

### **Sterenn**

Calage de deux doubles portes et intervention sur la porte vitrée du bureau comptabilité.

Les travaux devront dans tous les cas être terminés le 30 novembre 2015. Idéalement les travaux sont à effectuer en dehors des périodes de vacances scolaires et des mercredis après-midi de chaque semaine.

### **ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION**

Le candidat doit se rendre sur place afin d'effectuer une analyse minutieuse du travail à réaliser. Prendre contact avec M. LE DANTEC Jacky ou en son absence M. RIVIERE Jean-François, aux Services Techniques (☎ : 02.98.50.95.90) pour convenir d'une visite sur place (un certificat sera délivré à l'issue de la visite).

Les travaux devront impérativement être réalisés dans les délais demandés par la collectivité. Une pénalité de 50€ sera appliquée par jour de retard en cas de non-respect de ce délai de réalisation.

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations.

### **ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu jusqu'à la réception sans réserve des travaux.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

## **ARTICLE 7 : DELAI ET REGLEMENT**

Les demandes de paiement devront parvenir en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

## **ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION**

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

**L'offre sera appréciée en fonction :**

- **de la valeur technique : 60%**. La valeur technique sera appréciée en fonction de la méthodologie proposée, de la qualité et de la garantie des matériaux (40%) et du planning des travaux (20%).

- **du prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit :  $((\text{prix entreprise A} / \text{prix entreprise B}) \times 40)$ )

## **ARTICLE 9 : TARIFS**

Les prix proposés sont fermes et forfaitaires.

### **Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée**

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

## **ARTICLE 10 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde (dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

**AU PLUS TARD LE : mardi 15 septembre 2015 à 12h00**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

**Les candidats devront impérativement fournir pour les deux lots :**

- **L'acte d'engagement renseigné, daté et signé**
- **Le présent cahier des charges daté et signé**
- **Le descriptif technique de la prestation, les fiches techniques des matériaux ainsi que les moyens humains et techniques de l'entreprise mis à disposition pour assurer la prestation.**

## **ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87. Fax : 02 98 50 95 96, ou mail [anna.bouvier@tregunc.fr](mailto:anna.bouvier@tregunc.fr) et pour tout renseignement d'ordre technique à Jacky LE DANTEC, Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90

Fait à Trégunc, le

Accepté le ,

**Le Pouvoir Adjudicateur**

**Le Titulaire**